

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Absents R. : 0
Votants : 15

Date affichage : 23/04/2026

Le 17 avril 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 2 avril 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoints, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER, Séphora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL

OBJET :

27.

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2026**

COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la Commune arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1.131.553,99 €

Recettes de fonctionnement : 1.131.553,99 €

Dépenses d'investissement : 718.919,46 €

Recettes d'investissement : 718.919,46 €

Après examen du projet, et sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE ET ADOPTE le BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE 2026 aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à 1.131.553,99 €.

Section d'investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à 718.919,46 €.

Dont 60.000,00 € TTC prévus à l'article 2156. Matériel et outillage Incendie et de Secours pour le financement de remplacement de poteaux incendie.

Il est à noter qu'en préambule du budget primitif 2026 figure la note de présentation de celui-ci conformément aux articles L 2313-1, L 3313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales telle qu'elle a été présentée et soumise à chaque élu.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

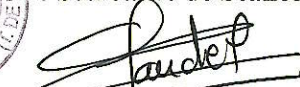
Pour copie conforme.

Le Maire,



Jean-Bernard MARSOT

Le Secrétaire de Séance,



Pascale CLAUDEL